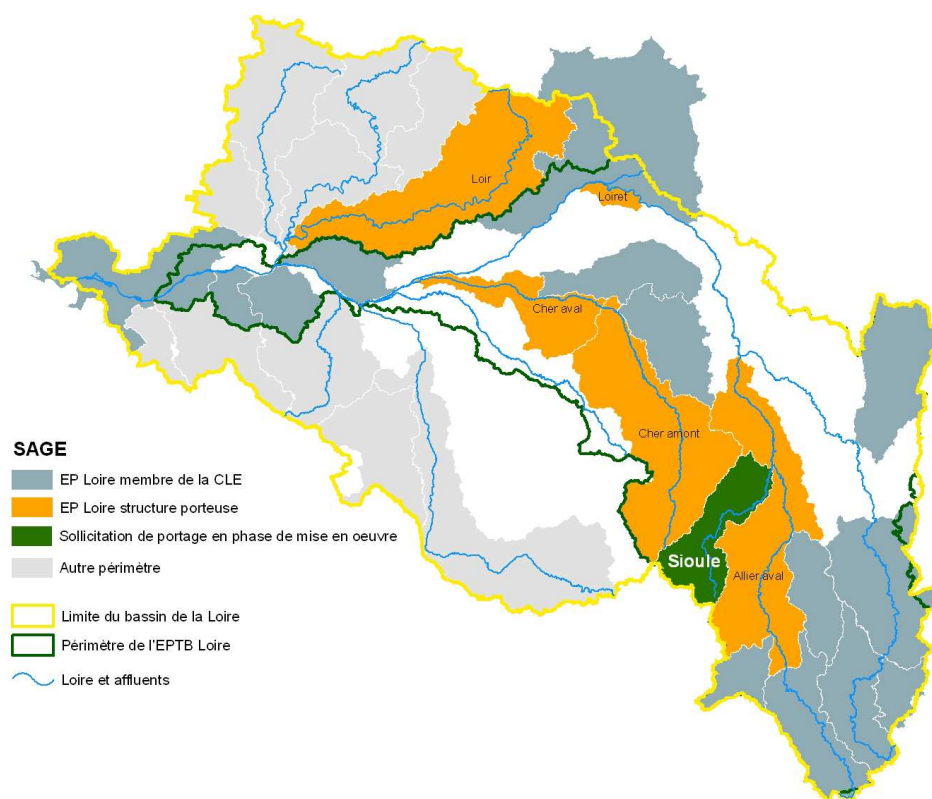


Programme d'action et plan de financement 2013 des SAGE portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement est structure porteuse de 5 SAGE dont 4 en phase d'élaboration (Loir, Allier aval, Cher aval et Cher amont) et 1 en phase de mise en œuvre (Loiret).

On trouvera ci-après un état d'avancement de chaque procédure et la présentation des programmes d'actions 2013, pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau, des FEDER Régionaux et des collectivités concernées.



I SAGE Val Dhuy - Loiret

Etat d'avancement

Sur un plan administratif, le SAGE Val Dhuy - Loiret a été approuvé par le Préfet le 15 décembre 2011. Le 1^{er} janvier 2012, l'Etablissement est devenu, à la demande de la CLE, la structure porteuse chargée d'animer la mise en œuvre de ce SAGE et dans ce cadre, il a recruté une chargée de mission spécifique, en poste depuis le 1^{er} avril 2012. Par ailleurs, Monsieur SAURY, Conseiller Général du Loiret et Maire d'Olivet, a été élu Président de la Commission Locale de l'Eau lors de la séance plénière du 12 juillet 2012.

Concernant les travaux menés en 2012, ils ont consisté pour l'essentiel à la consolidation des liens avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés par la procédure. Dans le même

temps, des réflexions ont été menées afin d'organiser et hiérarchiser les actions prévues dans le SAGE.

Programme d'actions 2013

Trois thématiques prioritaires ont été retenues pour l'année 2013, à savoir :

- la réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire ;
- le recensement et la protection des zones humides ;
- la gestion des espèces végétales aquatiques.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2013 s'élève à 188 790 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 66 440 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 6 000 € ;
- Etude = 115 000 € pour les dépenses liées à l'amélioration de la connaissance relatives aux « pollutions diffuses » (70 k€), « zones humides » (20 k€), « espèces floristiques envahissantes » (20 k€) et « ressource en eau disponible » (5 k€).
- Stage « conception d'une base de données géographiques » - 2 mois = 1 350 €.

Il est proposé à la Commission mixte de demander au Comité syndical d'adopter la délibération correspondante.

II SAGE Loir

Etat d'avancement

Avec la notification, en mars 2012, du marché d'assistance juridique, méthodologique et technique, le SAGE est entré dans sa dernière phase d'élaboration visant la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et des documents annexes. Ainsi, les travaux de la CLE ont consisté cette année à formaliser sous la forme de dispositions et de règles, les grandes orientations retenues lors de la phase « stratégie ».

Parallèlement, il a été engagé la rédaction du rapport d'évaluation environnementale, document qui sera annexé au projet de SAGE.

Enfin, les démarches de communication et de sensibilisation autour du futur projet de SAGE se sont poursuivies avec notamment l'organisation de réunions par sous-bassin versant à destination des élus, ainsi que des journées thématiques.

Programme d'actions 2013

Le premier trimestre 2013 sera consacré à la finalisation du projet de SAGE et à son approbation par la CLE.

Ces documents seront ensuite proposés à la consultation des collectivités et de leurs groupements, des chambres consulaires et du Comité de Bassin Loire-Bretagne, puis à enquête publique.

La signature de l'arrêté préfectoral approuvant le projet de SAGE est ainsi envisagée pour la fin de l'année 2013.

Par application anticipée de l'une des préconisations du projet de SAGE, il est par ailleurs proposé d'engager, sous la forme d'un stage, l'élaboration d'un guide méthodologique, à l'attention des élus locaux, relatif aux modes de gestion différenciée selon les typologies de zones humides

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2013 s'élève à 149 400 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 74 400 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 11 000 € correspondant à la refonte du site internet dédié au SAGE Loir et l'élaboration et diffusion de plaquettes de communication ;
- Etudes = 60 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique ;
- Stage « guide méthodologie relatif aux modes de gestion différenciée des zones humides » de 6 mois = 4 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Cher amont

Etat d'avancement

La CLE a adopté, en juin 2011, la stratégie du SAGE Cher amont. Cette phase d'élaboration terminée, la rédaction du PAGD, du règlement et du rapport environnemental a été engagée en juin 2012 avec pour objectif de soumettre le projet de SAGE à l'avis des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin courant 2013.

En novembre 2011, a été engagée l'étude de pré-localisation des zones humides potentiellement présentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE, avec les résultats de la photo-interprétation des images satellites produits en fin d'année 2012. S'en suivra une phase de hiérarchisation des enveloppes de forte concentration de zones humides au regard de leurs fonctionnalités, des enjeux et des pressions qu'elles peuvent subir.

Programme d'actions 2013

Le premier semestre sera consacré à la finalisation de la pré-localisation des zones humides et de la rédaction des produits du SAGE.

Quant au second semestre, l'objectif est d'y mener les phases de consultation des assemblées et d'enquête publique afin d'envisager une approbation du SAGE au cours du premier trimestre 2014. Le montant de 50 000 € correspondant au coût prévisionnel de ces phases de consultation, initialement prévues en 2012, va être de nouveau inscrit au budget 2013.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2013 s'élève à 133 800 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 82 700 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 1 100 € pour les dépenses liées à l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE.
- Etude = 50 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique ;

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV SAGE Allier aval

État d'avancement

Sur le plan des études, l'année 2012 a été marquée par la validation, lors de la séance plénière de la CLE de février 2012, de la stratégie du SAGE Allier aval.

Un appel d'offres relatif à une prestation d'accompagnement des membres de la CLE dans la rédaction des documents composant le projet de SAGE, a été lancé en mai 2012. Cette procédure ayant été déclarée infructueuse, un deuxième avis de consultation des entreprises a été publié mi-juillet 2012. Sur la base des offres remises et en accord avec le bureau de la CLE, une phase de négociation a été engagée avec les deux soumissionnaires, avec notification du marché mi-décembre 2012.

Par ailleurs, un inventaire des ouvrages hydrauliques transversaux situés sur les axes principaux de 4 masses d'eau a été réalisé en régie.

Concernant les actions de communication, il est à signaler la mise à jour régulière du site internet dédié spécifiquement à cette procédure SAGE.

Programme d'actions 2013

Il est envisagé que la rédaction des documents composant le SAGE soit terminée en septembre 2013. Viendront ensuite les phases de consultation des assemblées et d'enquête publique dont le coût est estimé à 74 000 €.

Concernant les actions de communication, elles seront consacrées à la mise à jour du site internet et à l'organisation de réunions d'information auprès des collectivités et des usagers pour préparer la phase de consultation sur le projet du SAGE. Le montant prévisionnel global des actions de communication s'élève à 3 500 €, soit:

- 2 100 € pour l'hébergement du site internet du SAGE Allier aval,
- 1 400€ pour la diffusion de documents d'information et l'organisation de réunions d'information sur le projet du SAGE.

Afin d'anticiper l'application de la directive européenne INSPIRE et la mise en œuvre du SAGE Allier aval, il est proposé de faire appel à un étudiant en géographie sur une période de 6 mois pour réaliser un travail de conception d'une base de données géographiques. Le montant prévisionnel cette dépense est évaluée à 3 200 € TTC.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2013 s'élève à 146 450 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 750 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels dont la subvention de 7 000 € versée à Clermont Communauté pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (24%) ;
- Communication = 3 500 € ;
- Etude = 74 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique ;
- Stage « conception d'une base de données géographiques » de 4 mois = 3 200 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

V SAGE Cher aval

Etat d'avancement

Sur le plan des études, les rapports finalisant les phases « diagnostic global » et « analyse socio-économique et scénario tendanciel » ont été respectivement validés le 6 janvier 2012 et le 4 décembre 2012.

Concernant les actions de communication, il est à signaler la publication en avril 2012 d'un document de synthèse de 16 pages consacré à la présentation simplifiée des éléments issus du diagnostic global du SAGE.

Programme d'actions 2013

L'année 2013 sera consacrée à la poursuite de la réalisation de l'étude « tendance, scénarios, stratégie » avec les phases « scénarios alternatifs » puis « choix de la stratégie ».

En parallèle, l'étude « pré-localisation des zones humides » sera menée sur une durée de 14 mois.

De plus, une prestation visant à rédiger le rapport environnemental va être engagée. Il est à noter que cette étude était inscrite au programme d'actions 2012, mais suite à la décision d'engager son engagement, le montant prévisionnel correspondant (30 000 €) est de nouveau inscrit au budget 2013.

Ainsi, le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2013 s'élève à 98 850 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 63 850 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et d'autre part, l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ;
- Etudes = 30 000 € pour la rédaction du rapport environnemental.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.